

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction de la Stratégie en Formation
Recherche et Développement

**Bureau des systèmes d'information
du diagnostic et de la prévision**

Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS

Suivi par : Aurélie BOUKAKA

Tél : 01 49 55 60 01

Fax : 01 49 55 56 17

NOTE DE SERVICE

DGER/SDSFRD/N2007-2111

Date: 11 septembre 2007

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de
l'Agriculture et de la Forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services
régionaux de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les chefs des services de la
formation et du développement

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
publics et privés sous contrat

Date de mise en application :

Annule et remplace:

Date limite de réponse:

📄 Nombre d'annexe :0

Objet : Modalités de mise à jour des informations relatives aux établissements dans Genome

Résumé : La présente note de service définit les modalités de mise à jour des informations de Genome, relatives aux UAI et relevant de la responsabilité directe des établissements de l'enseignement agricole public et privé

Mots-clés : Genome – Genome Web - Etablissement

Destinataires

Pour exécution :

- Les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
- Les chefs des services régionaux de la formation et du développement
- Les Directeurs de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Le Haut-commissaire de la République
- Les chefs de services de la formation et du développement
- Les chefs d'établissements publics
- Les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignement agricoles privés

Pour information :

- Administration centrale

1. Contexte et objectif

Le système d'information de l'enseignement agricole (SIEA) est construit autour d'un référentiel commun, Génome, qui alimente toutes les applications du SIEA. Il contient les informations partagées par plusieurs de ces applications et a été conçu pour éviter la saisie multiple d'une même information et pour permettre aux applications d'échanger entre elles. L'intérêt de GENOME réside dans son actualisation permanente, qui est automatiquement répercutée dans les applications qui lui sont liées.

La présente note a pour objectif de rappeler la responsabilité directe des établissements de l'enseignement agricole publics et privés dans cette actualisation et d'initier la mise en place d'une campagne annuelle de mise à jour de Génome via Génome Web, qui, pour 2007, devra être conduite avant le 15 octobre 2007.

2. Pourquoi mettre à jour les données dans Génome Web

L'application Génome Web a été conçue pour donner aux établissements un accès permettant de modifier les données descriptives de l'établissement dans Génome et ainsi de réduire au maximum les délais entre un changement et sa prise en compte dans :

- les applications locales (Libellule, Cigale, Donnapp, ...)
- le portail de l'enseignement agricole (Portea)
- le répertoire et l'annuaire des établissements diffusés par la DGER
- les catalogues de formation (initiale, apprentissage, formation adulte) diffusés par la DGER
- les applications nationales de gestion des classes (Structures), de gestion des examens (Indexa2), de suivi des effectifs élèves (Scolagri),...

Il incombe à chaque établissement (EPL, AOR, Association, AFG, OG, établissement d'enseignement supérieur...) de faire le nécessaire dans Génome Web dès qu'une modification est connue, afin que les données publiées et répercutées dans les différents composants de la liste ci-dessus soient exactes **pour toutes les entités** le constituant (centre constitutif, site, antenne, ...)

3. Comment mettre à jour les données dans Génome Web

Génome Web, volet Internet de Génome, est accessible à partir d'un identifiant et d'un mot de passe propres à chaque établissement, à l'adresse <http://genome.ensagri.agriculture.gouv.fr/genome/>

Les établissements ayant égaré leur identifiant ou leur mot de passe peuvent contacter par mél Aurélie BOUKAKA à la DGER (aurelie.BOUKAKA@educagri.fr ou aurelie.BOUKAKA@agriculture.gouv.fr) qui les leur communiquera à nouveau.

La note de service [DGER/SDSFRD/N2006-2132](#) du 12/12/2006 précise les informations à tenir à jour et fournit un guide pour l'utilisation de Génome Web. La documentation complète est accessible par le menu « aide » de Génome Web.

4. Date limite de mise à jour

Je vous demande de procéder à la mise à jour de vos données dans Genome Web avant le **15 octobre 2007** afin de prendre en compte les impératifs suivants:

- **Préparation de la session d'examen 2008**
- **Publication des répertoires et annuaires des établissements**
- **Publication des catalogues de formation**

La procédure de mise à jour reste fonctionnelle tout au long de l'année, toutefois après cette date les modifications ne pourront être prises en compte pour la session 2008 des examens ni pour les répertoires, annuaires et catalogues édités en vue du salon de l'Education et du salon de l'Agriculture.

Le sous-directeur de la stratégie en formation,
recherche et développement

Gilbert PESCATORI